

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée

Commission Locale de l'Eau

Compte rendu de la réunion du 17 novembre 2015

Etaient présents :

COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur Charles BEAUCHAMP, Président de la Commission Locale de l'Eau, Président de l'Institution Interdépartementale Nord Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée, Conseiller Départemental du Nord.

Madame Sylvie LABADENS, Vice Présidente de l'Institution Interdépartementale Nord Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée, Conseillère Départementale du Nord.

Monsieur Michel PRETTRE, Maire d'Aubenchoul-au-Bac.

Monsieur Alain WALLART, Maire de Féchain.

COLLEGE DES USAGERS

Monsieur Pierre-André CELLIEZ, UFC Que Choisir.

Monsieur Henri DELATTRE, Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des milieux Aquatiques du Nord.

Monsieur Gustave HERBO, Président du Comité Scarpe Sensée Escaut / Artois Douaisis Cambrésis du Mouvement National de Lutte pour l'Environnement.

Monsieur Rodrigue MROZ, Maire de Récourt, Vice Président de Noréade.

COLLEGE DES ADMINISTRATIONS

Madame Caroline CALVEZ-MAES, DREAL Nord Pas-de-Calais.

Monsieur Julien JEDELE, DDTM du Pas-de-Calais.

Monsieur Yann LANCIAUX, ONEMA.

Madame Patricia LEFEVRE, Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Participaient également :

Madame Céline BLIN, Animatrice du SAGE de la Sensée.

Monsieur Jean-Luc HALLE, Maire d'Hamel.

Monsieur Jean-Jacques HERIN, Communauté d'Agglomération du Douaisis.

Madame Mylène MEGLINKY, Sous-préfecture de Douai.

Monsieur Fabrice THIEBAUT, Chargé de mission de l'Institution Interdépartementale Nord Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée.

Absents, excusés :

COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur Ernest AUCHART, Maire d'Hannescamp.

Madame Annie AVE, Maire de Wasnes-au-Bac.

Monsieur Michel BLONDEL, Président de la Commission Thématique N°3, Maire de Saint-Léger.

Monsieur Frédéric CHEREAU, Conseiller Régional du Nord Pas-de-Calais.

Monsieur Michel DEBAVELAERE, Conseiller Municipal de Vitry-en-Artois.

Monsieur Pascal DEFONTE, Maire de Saudemont.

Monsieur Frédéric DELANNOY, Conseiller Départemental du Nord.

Monsieur Bernard DEREU, Maire d'Achiet-le-Grand.

Madame Evelyne DROMART, Conseillère Départementale du Pas-de-Calais.

Monsieur Gérard DUE, Vice Président de la Communauté de Communes du Sud Artois.

Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Vice Président de la Communauté d'Agglomération du Douaisis.

Monsieur Henri GAMEZ, Maire de Fressies.

Monsieur Philippe GORGUET, Maire de Beaumetz-les-Cambrai.

Monsieur Guy HECQUET, Président du Syndicat des Faucardements de la Sensée.

Monsieur Jean-Pierre LEGER, Maire d'Oisy-le-Verger.

Monsieur André LEPRETRE, Maire de Wavrechain-sous-Faulx.

Madame Emmanuelle LEVEUGLE, Vice Présidente de l'Institution Interdépartementale Nord Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée, Conseillère Départementale du Pas-de-Calais.

Monsieur Jean-Claude LEVIS, Maire de Neuville-Vitasse.

Monsieur Philippe LOYEZ, Vice Président de la Communauté d'Agglomération du Cambrésis.

Monsieur Patrick MASCLET, Maire d'Arleux.

Madame Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Conseillère Départementale du Pas-de-Calais.

Monsieur Eric MORELLE, Conseiller Municipal de Corbehem.

Monsieur Jean-Claude PLU, Maire de Boiry-Sainte-Rictrude.

Monsieur Gilles POULAIN, Maire de Brunémont.

Monsieur Michel SALLIO, Adjoint au Maire de Bugnicourt.

Monsieur Alain SIEJEK, Adjoint au Maire de Brunémont.

COLLEGE DES USAGERS

Monsieur Christian BULOT, Chambre Régionale d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais.

Monsieur Edouard COURTECUISSÉ, Chambre Régionale d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais.

Monsieur Christophe DE GUILBON DE RESNES, Propriétaires riverains.

Monsieur Alexis DE LA SERRE, Fédération Départementale de Chasse du Pas-de-Calais.

Monsieur Jean-Marc DELABRE, Syndicat de l'Hôtellerie de plein air du Nord.

Monsieur Nicolas FIEVET, Chambre Régionale Nord Pas-de-Calais de Commerce et d'Industrie.

Monsieur Jean-Luc FLAMME, Chambre Régionale Nord Pas-de-Calais de Commerce et de l'Industrie.

Monsieur Gilbert GRAVE, Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des milieux Aquatiques du Pas-de-Calais.

Monsieur Régis HULOUX, Fédération Départementale de Chasse du Nord.

Monsieur Daniel RENARD, Président du Comité Départemental de Canoë-Kayak du Pas-de-Calais.

Monsieur Philippe RENO, représentant les Pisciculteurs.

Madame Régine SPLINGARD, Comité Régional du Tourisme du Nord Pas-de-Calais.

COLLEGE DES ADMINISTRATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT

Monsieur le Préfet Coordonnateur du Bassin Artois Picardie, Préfet du Nord, ou son représentant.

Monsieur le Préfet Coordonnateur de la procédure d'élaboration du SAGE de la Sensée, Préfet du Pas-de-Calais, ou son représentant.

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord, ou son représentant.

Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé du Nord Pas-de-Calais, ou son représentant.

Monsieur le Directeur des Voies Navigables de France Nord-Pas-de-Calais, en tant que gestionnaire de la voie d'eau, ou son représentant.

Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques du Nord ou son représentant.

Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du Nord ou son représentant.

Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du Pas-de-Calais ou son représentant.

Monsieur l'Inspecteur de l'Académie, Directeur des services départementaux de l'Education Nationale du Nord, ou son représentant.

Monsieur Jean-Luc HALLE remercie Monsieur BEAUCHAMP pour l'organisation de la réunion dans sa commune et également les participants. Il précise qu'il est frustrant pour les organisateurs d'avoir si peu de monde à la réunion. Cela montre bien le désengagement des citoyens. Il évoque ensuite la réunion de Courchelettes tenue le 14 octobre 2015 relative à la baisse préventive du niveau du canal de la Scarpe amont pour éviter les inondations du Douaisis. Il expose son opinion au sujet des solutions envisagées dont le délestage d'eau vers la Sensée. Il explique que ce n'est pas une bonne solution car cet apport supplémentaire d'eau dans le Sensée se produira quand le niveau de la Sensée sera déjà haut. Cela risque de provoquer des inondations dans la vallée de la Sensée. Il ajoute que tout le monde doit prendre ses responsabilités et que tous les territoires doivent faire des efforts.

Monsieur Charles BEAUCHAMP remercie tout d'abord Monsieur Jean-Luc HALLE, Maire d'HAMEL, pour son accueil dans la salle du foyer rural d'HAMEL, et tient à remercier les participants à la réunion de la CLE du SAGE de la Sensée. Il revient sur les propos de Monsieur Jean-Luc HALLE concernant les inondations dans le Douaisis. L'Institution a bien voulu assurer la coordination des études mais il y a un problème avec les VNF qui ne prennent pas leurs responsabilités et qui n'ont plus les moyens. VNF se tournent donc vers les collectivités. **Monsieur Charles BEAUCHAMP** exprime son impatience à résoudre la situation et explique qu'une prochaine réunion entre les techniciens aura lieu afin de sortir de cette situation.

Il remarque qu'il y a une soixantaine de membres à la CLE et que seule une quinzaine sont présents. Il avance l'hypothèse que la journée serait peut être mal choisie. Il remercie Madame Sylvie LABADENS d'être présente à la réunion.

Il énonce l'ordre du jour de la réunion qui porte sur la présentation de la partie du SAGE appelée le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques de la Sensée.

Il rappelle qu'un SAGE est un document composé de 4 parties :

- l'état des lieux, qui comprend l'état initial, le diagnostic et le scénario tendanciel
- le PAGD, qui définit les objectifs et les dispositions à prendre sur le bassin versant de la Sensée
- le règlement, qui fixe de manière réglementaire certaines actions du PAGD
- l'évaluation environnementale, qui mesure l'impact du projet du SAGE sur l'environnement.

L'état des lieux a été validé par la CLE en décembre 2013.

En 2014 et 2015, en raison des élections municipales et départementales, la CLE n'était pas valide. Elle n'a donc pas pu se réunir pour travailler correctement sur les documents.

Malgré ces contraintes, **Monsieur Charles BEAUCHAMP** avait demandé à ce que les commissions thématiques soient régulièrement réunies et elles ont pu ainsi travailler sur l'élaboration du PAGD et des autres documents.

Le PAGD est maintenant bien avancé.

Une première version a été transmise avec l'invitation. **Monsieur Charles BEAUCHAMP** espère que le document a été lu avec intérêt.

La réunion d'aujourd'hui est principalement consacrée à la présentation de ce document et au recueil des remarques.

Monsieur Charles BEAUCHAMP indique que les membres de la CLE ont également la possibilité de transmettre leurs remarques jusqu'aux prochaines réunions de CLE qui devraient se tenir en début d'année prochaine et qui devraient permettre de valider le PAGD ; l'objectif en termes de planning étant de valider le SAGE dans le courant du premier semestre 2016.

Il ajoute que l'état des lieux a abouti à la définition des enjeux du territoire.

Ces enjeux sont :

- Protection et gestion de la ressource en eau
- Gestion et préservation des milieux aquatiques et des zones humides
- Maîtrise et limitation des risques liés à l'eau
- Sensibilisation et communication sur la ressource en eau et les milieux aquatiques

C'est à partir de ces enjeux qu'ont été déterminées les orientations et les mesures du PAGD.

Monsieur Charles BEAUCHAMP tient à préciser que le PAGD est un document important d'un SAGE puisque, suite à l'approbation préfectorale du SAGE, les décisions de l'Etat et des collectivités devront être compatibles avec le document du PAGD.

Monsieur Charles BEAUCHAMP explique le déroulement de la réunion:

- Céline BLIN, animatrice du SAGE de la Sensée, va présenter les orientations et les principales mesures de ce document.
- La présentation sera suivie d'un temps d'échanges sur les mesures abordées.
- Pour les personnes ayant déjà lu le document, il sera possible ensuite de poser leurs questions sur le restant du PAGD.

Monsieur Charles BEAUCHAMP passe la parole à Céline BLIN, pour la présentation des orientations et mesures du PAGD.

Madame Céline BLIN précise que seules les mesures principales du PAGD sont présentées.

La présentation est jointe en annexe.

Résumé des principaux échanges :

Monsieur Charles BEAUCHAMP explique que dans le secteur de la Sensée aval, la rivière est connectée aux étangs et que les étangs devront être curés d'ici quelques années du fait de leur envasement. Il demande comment faire dans le PAGD pour avoir toutes les garanties dans le domaine pour assurer ces futurs curages.

Monsieur Yann LANCIAUX expose le problème lié aux riverains des cours d'eau qui ne connaissent pas leur devoir d'entretien. Il connaît le cas sur la Scarpe et la Lys et répond qu'il faut mettre en place une DIG pour pouvoir travailler correctement. Il ajoute que l'envasement des étangs est un phénomène naturel où l'étang finit par se combler et devenir une forêt.

Monsieur Charles BEAUCHAMP a connaissance de ce processus, et informe que la démarche de mise en place d'une DIG a été initiée il y a trois ans mais que c'est une approche assez exceptionnelle pour les services de l'Etat puisque le territoire est à cheval sur deux départements.

Monsieur Jean-Jacques HERIN n'a pas de remarque particulière sur le fond mais plutôt sur plusieurs points de rédaction du PAGD :

Il évoque l'existence d'un outil de coopération sur la Métropole Européenne de Lille : le SIGES Nord-Pas-de-Calais (Système d'information pour la gestion des eaux souterraines en Nord-Pas de Calais). Ce système permet la simulation mathématique de l'état de la ressource existante en eau et de l'impact des prélèvements. Il permet de simuler par exemple une sécheresse de deux ans et de mettre en évidence que la nappe de la craie ne présenterait pas de problème global. Il ajoute qu'en cas de sécheresse, le PAGD parle de donner la priorité de la ressource pour la consommation humaine mais il explique que la loi encadre déjà ces conflits d'usages.

Concernant la pollution véhiculée par les rejets, il ajoute qu'il y a beaucoup de travail à faire à la fois pour les rejets non domestiques mais aussi pour ceux domestiques. Un arrêté a été publié à ce sujet le 21 juillet 2015. Il propose de prendre le terme de rejet au sens général. Monsieur Jean-Jacques HERIN informe que ce sont les contrôles à l'intérieur des propriétés privées qui sont les plus dures à réaliser, mais que la CAD y arrive lors des ventes et des travaux. Il propose que le SAGE soit plus incitatif sur l'assainissement collectif car la loi l'est déjà pour l'assainissement non collectif.

Une mesure porte sur la création de réseau séparatif. Monsieur Jean-Jacques HERIN explique que, sur la CAD, le réseau séparatif n'est plus mis en place, mais il faut appliquer systématiquement les techniques alternatives. Ces techniques ont l'avantage d'être plus économes que les réseaux séparatifs et évitent les inversions de branchement générant des pollutions.

Monsieur Jean-Jacques HERIN voudrait savoir si les mesures du PAGD sur les zones humides portent sur celles recensées par le SAGE ou sur la totalité des zones humides du territoire de la Sensée.

Il fait la remarque sur la mesure O14-M5 du PAGD, que ce n'est pas aux collectivités territoriales d'entretenir les fossés agricoles. Ceux-ci sont souvent entre deux parcelles agricoles. Il faut donc changer le maître d'ouvrage de la mesure.

Pour l'orientation E4-O16, il propose pour le titre : « Sensibiliser à la gestion économe des eaux potables pour l'ensemble des usagers » au lieu de « Sensibiliser à la gestion alternative des eaux potables pour l'ensemble des usagers ».

Monsieur Michel PRETTRE explique que dans le PLU de sa commune, l'utilisation des techniques alternatives pour les eaux pluviales, à l'échelle de la parcelle est bien précisée. Pourtant lorsque le promoteur a voulu construire le nouveau lotissement, c'est Noréade qui a décidé des installations à mettre en place. Il n'y a donc pas eu de techniques alternatives installées sur ces parcelles.

Monsieur Jean-Jacques HERIN informe que Noréade est adhérent à l'association Adopta, mais qu'il y a différentes interprétations entre les agences de Noréade au sujet de la définition des techniques alternatives. Il y a encore du travail à faire dans ce sens.

Monsieur Charles BEAUCHAMP déclare qu'il est dans l'intérêt de la commune ou du promoteur de rapprocher Noréade et Adopta.

Monsieur Alain WALLART ne comprend pas l'intérêt de déconnecter les étangs de la rivière. En effet, sur sa commune, la rivière est en mauvais état mais à partir de l'endroit où elle est connectée avec les étangs, elle retrouve du débit et devient plus large. Pour les habitants, cette connexion est utile.

En ce qui concerne le PAGD en général, il retient que cela fait beaucoup de chose à mettre dans les documents d'urbanisme et que les élus ne sont plus maîtres de leur urbanisation. Il précise que son PLU est en cours de révision et qu'il est suivi par la DDTM. Il ajoute que c'est la DDTM qui ne veut pas autoriser l'assainissement des HLL de sa commune, comme la CAD l'a fait ailleurs, car ces HLL sont en zonage « N ».

Monsieur Charles BEAUCHAMP répond que la connexion entre la rivière et l'étang engendre son envasement et des curages qu'il faut réaliser régulièrement pour éviter sa disparition. Connectés à la rivière, les étangs d'Hamel, Lécluse, Tortequesne ont dû être curés en 1994. Un décanteur a été créé pour éviter leur ré-ensablement. L'étang de Paillencourt est dans cette situation. L'étang sert de décanteur. Si on continue ainsi, il va disparaître. Le cas de Féchain est à part puisque c'est l'étang qui représente une source secondaire pour la rivière, et qui crée son débit. Il souhaite que la fonction de bassin de décantation par les étangs soit prise en compte. Il cite le Becquerelle à Ecourt Saint Quentin et le Grand Etang de Palluel qui ont ce rôle de décantation, et qui vont disparaître si rien n'est entrepris.

Monsieur Jean-Luc HALLE est d'accord que, sur Féchain, il n'y a pas ce problème et que c'est plutôt un souci d'alimentation en eau de la rivière.

Monsieur Charles BEAUCHAMP explique que la Sensée aval, celle qui débute à Arleux, n'existe plus, et qu'entre Aubigny-au-Bac et Féchain, la rivière est envasée et sans débit. Il y a donc une étude en cours pour réalimenter la Sensée aval. L'Institution a reçu un accord de principe de VNF pour cette réalimentation. Pour autant, il pense qu'il faudrait recréer en plus le linéaire de la rivière entre Arleux et Aubigny-au-Bac. Mais cette recréation a un coût et est difficile à mettre en place réglementairement. Il attend donc de voir si la réalimentation de la rivière va être suffisante pour retrouver une rivière plus naturelle.

Monsieur Jean-Luc HALLE demande qui entretient s'il y a une recréation.

Monsieur Yann LANCIAUX répond que ce sont les propriétaires privés ayant la rivière qui passe dans leur terrain qui doivent l'entretenir. C'est dans ce cas que la DIG devient intéressante car chaque riverain peut avoir une opinion différente sur le projet.

Monsieur Charles BEAUCHAMP explique que lorsque l'Institution avait voulu engager l'élaboration de la DIG, cela avait été discuté avec Monsieur HUET. Les services de la DDTM avaient été contactés pour rechercher les bonnes conditions pour mettre en place une DIG. Mais l'objectif recherché n'a pas pu être atteint.

Monsieur Yann LANCIAUX indique que, dans le Pas-de-Calais, cela s'était bien passé.

Monsieur Fabrice THIEBAUT explique que le cas évoqué par Monsieur Yann LANCIAUX se situe sur la CUA, donc sur un seul EPCI et un territoire plus restreint. Dans notre cas, l'Institution souhaitait réaliser une DIG sur tout le bassin versant de la Sensée, ce qui n'est pas la même échelle, au profit de chaque EPCI.

Monsieur Charles BEAUCHAMP ajoute que mettre en place une DIG sur tout le territoire de la Sensée semblait pourtant pertinent.

Monsieur Gustave HERBO évoque l'étude publique du Canal Seine Nord Europe qui mentionne une augmentation du niveau d'eau de 20 à 30 cm dans le canal de la Sensée. Il pense qu'il serait bien de pouvoir réutiliser ce surplus d'eau pour réalimenter la Sensée aval.

Monsieur Charles BEAUCHAMP répond que l'Institution y pense. Le commissaire enquêteur pour la DUP modificative du Canal Seine Nord Europe a été rencontré et l'Institution a attiré son attention sur la variation de l'eau qui, au départ, était de 5cm dans le canal de la Sensée et qui passerait à 30 cm.

Monsieur Jean-Luc HALLE indique que si le débit est suffisant dans la Sensée aval, il y aura un phénomène d'auto-curage. Il souhaite aussi une explication sur la mesure concernant l'extension et la création de plan d'eau.

Monsieur Gustave HERBO prend l'exemple de la CUA qui cherchait de l'eau sur la commune d'Hamblains-les-Prés. La CUA souhaitait prendre de l'eau dans la Scarpe pour en faire une retenue d'eau. Avec les mesures du PAGD, c'est encore possible de le faire, car cela n'a pas le même sens que la création d'un plan d'eau, l'objectif est différent. La définition d'une création de plan d'eau, c'est le creusement dans le sol pour stocker l'eau avec une alimentation par la nappe. Ce plan d'eau engendre l'évaporation de l'eau de la nappe puisqu'elle est en contact avec l'atmosphère. C'est aussi pourquoi l'extraction de la tourbe n'est plus permise, car on remet à jour la nappe. Le plan d'eau rend aussi plus vulnérable la nappe aux pollutions.

Madame Caroline CALVEZ-MAES ajoute qu'il s'agit d'une disposition du SDAGE Artois-Picardie 2016-2021 qui vise à limiter les créations et les extensions de plans d'eau notamment dans les zones protégées. Elle rappelle que le SAGE doit être compatible avec le SDAGE et respecter au minima cette législation.

Monsieur Charles BEAUCHAMP trouve normal de reprendre la disposition du SDAGE dans le PAGD, mais il ne souhaite pas que le PAGD soit plus restrictif que le SDAGE.

Monsieur Jean-Jacques HERIN est d'accord pour reprendre la disposition du SDAGE dans le PAGD du SAGE.

Monsieur Charles BEAUCHAMP ajoute que c'est un enjeu important sur le territoire.

Monsieur Rodrigue MROZ évoque le cas de Sains-les-Marquion qu'il connaît bien. C'est la seule commune sans réseau d'eau potable dans le Pas-de-Calais. Les habitants ont chacun un forage pour l'eau et une installation d'ANC pour les eaux usées. Depuis, il y a la mise en place du SCOT qui impose la limitation de la superficie des parcelles constructibles. Il y a donc un problème, car on ne peut pas respecter la distance minimale de 35 m entre les puits d'eau potable et les systèmes d'assainissement non collectif, vu qu'ils sont situés tous les deux sur la même parcelle. Il y a donc eu des négociations avec la Mairie pour installer un réseau d'eau potable dans la commune. Il faut demander l'adhésion de la commune à Noréade.

Pour l'instant, le conseil municipal n'a pas encore délibéré. Mais installer un réseau d'eau a un coût qui n'est pas rentable pour Noréade. Il faut que les habitations avec des systèmes de forage s'abonnent et consomment sur le réseau pour que cette adhésion soit rentable.

Il ne doute pas que la commune va trouver une solution. Au sujet de la mesure O7-M2 qui concerne Sains-les-Marquion, il précise que la collectivité compétente citée est la commune.

Monsieur Charles BEAUCHAMP annonce que la mesure sera reformulée.

Madame Caroline CALVEZ-MAES informe qu'il y a parfois des difficultés de compatibilité entre les PLU et le PAGD. Elle explique que le PAGD s'applique au SCOT. Le SCOT doit être rendu compatible avec le PAGD et une fois le SCOT modifié, c'est le PLU qui doit être retravaillé pour être compatible avec le SCOT. Ce n'est pas le PLU qui est directement compatible avec le PAGD du SAGE.

Elle revient sur quelques points du PAGD qui ne sont pas compatibles avec le SDAGE Artois-Picardie de 2016-2021 :

- Il faut que soient identifiées les 3 catégories de zones humides existantes sur le territoire (Disposition A 9-4 du SDAGE), c'est-à-dire celles qui sont à restaurer/réhabiliter, celles où des actions de préservation doivent être menées et celles qui permettent à la fois le maintien d'une agriculture viable et la préservation des fonctionnalités naturelles du milieu.
- Il faut aussi identifier les Zones à Enjeu Environnemental (ZEE) sur le territoire de la Sensée.
- Il y a aussi la possibilité de définir un plan d'action visant à réduire l'usage des pesticides sur le bassin versant.

Monsieur Charles BEAUCHAMP ajoute au sujet du deuxième point que la compétence assainissement est en retard dans le Pas-de-Calais en comparaison du Nord. Cela a aussi pour conséquence l'envasement des cours d'eau et des étangs.

Monsieur Fabrice THIEBAUT explique que la cartographie des ZEE sera ajoutée aux documents lorsque leur détermination sera réalisée et qu'on aura reçu l'avis des collectivités.

Monsieur Charles BEAUCHAMP n'est pas pour la mise en place d'un plan d'action réduisant l'utilisation des pesticides car, pour lui, les intercommunalités ne sont pas toutes au même niveau de sensibilisation à ce sujet. De plus, il argumente qu'une telle orientation se décide en concertation avec le monde agricole.

Monsieur Jean-Luc HALLE réplique que les responsables ne sont pas seulement le monde agricole mais aussi les collectivités et les particuliers.

Madame Patricia LEFEVRE précise que le PAGD comprend des mesures pour sensibiliser à une utilisation raisonnée des phytosanitaires et aux techniques alternatives.

Monsieur Jean-Luc HALLE rappelle qu'en 1999, le SIRA avait commencé à sensibiliser les communes à ce sujet. Maintenant, c'est repris par la CAD qui a plus de moyens financiers.

Monsieur Jean-Luc HALLE évoque les ORQUE et les champs captants où les reliquats azotés sont surveillés. Les actions découlant des ORQUE sont incitatives mais ne sont pas imposées.

Monsieur Gustave HERBO répond que c'est comme ça sur le champ captant d'Arleux qui est ainsi totalement protégé.

Monsieur Jean-Luc HALLE ajoute qu'il y a aussi plus d'aides financières.

Monsieur Charles BEAUCHAMP explique que la vocation du SAGE est de communiquer les informations aux collectivités territoriales pour travailler à la sensibilisation des acteurs du

territoire. La sensibilisation des acteurs sur certaines pratiques permet aussi un échange d'expérience entre eux.

Monsieur Jean-Jacques HERIN évoque la partie sur la qualité de l'eau du PAGD et notamment les perchlorates. Pour lui, il ne faut pas parler de « restriction », car la région est en contradiction avec les prescriptions nationales mais plutôt de « recommandations ».

Monsieur Gustave HERBO demande à ce que soient sensibilisés les acteurs des travaux publics à la problématique des espèces exotiques envahissantes et le problème de propagation de ces espèces notamment lors des déplacements de terre. Il prend l'exemple de la Renouée du Japon.

Monsieur Jean-Jacques HERIN répond qu'en dehors du séchage et du brulage, il n'existe pas de solutions pour lutter efficacement contre la Renouée du Japon.

Monsieur Jean-Luc HALLE ajoute que le brulage des végétaux est maintenant interdit.

Madame Caroline CALVEZ-MAES informe qu'il y a des dérogations possibles.

Monsieur Charles BEAUCHAMP remarque que la réunion a été riche en propositions malgré une petite assemblée. Il remercie à nouveau les personnes présentes et les informe que le travail de la réunion sera transmis à l'ensemble des membres de la CLE. Il espère qu'il y a aura des remarques des membres absents sur les réflexions de la réunion. Enfin, il informe que la prochaine réunion de CLE aura lieu en février.

ANNEXE : Présentation des principaux objectifs du PAGD du SAGE de la Sensée